PROJET RÉFÉRENT

Le Cerema a élaboré le plan global de déplacements de la commune de Bonneville (Haute-Savoie)



OBJET DE L'OPÉRATION

En 2018, la commune de Bonneville (12 500 habitants), située au cœur de la vallée de l'Arve, a souhaité élaborer **un document-cadre pour sa politique de déplacements,** sous la forme d'un plan global de déplacements. L'élaboration d'un tel plan constitue une démarche volontaire de la part de la collectivité. Elle repose sur trois volets distincts : la **réalisation d'un diagnostic mobilité**, la **définition d'une stratégie** visant à répondre à de grands enjeux identifiés par les acteurs locaux, et la **constitution d'un plan d'actions** donnant un cadre et une lisibilité à la politique que la collectivité entend mener à un horizon d'environ dix ans.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

CONTACT

✉
relation-clients-auvergnerhonealpes@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Gouvernance, planification et organisation des mobilités
- Stratégies, résilience et projets de transition



Ville de Bonneville - pistes cyclables

Sous-préfecture de Haute-Savoie, **Bonneville** bénéficie d'un **rayonnement important** et d'une **forte attractivité** économique et résidentielle, liée à sa localisation privilégiée à la **convergence de plusieurs axes** de déplacements structurants de la vallée de l'Arve.

Il y a quinze ans, la commune avait fait le choix de **réaliser un premier plan global de déplacements**, élaboré avec l'appui du Cete de Lyon. Largement mis en œuvre depuis, ce plan nécessitait d'être réactualisé, dans un contexte où l'attractivité confirmée de la commune entraînait une forte sollicitation des infrastructures routières. Avec une politique d'aménagement cyclable déjà amorcée, un réseau de transport collectif récent et en plein essor et la mise en service du Léman-Express fin 2019, les conditions étaient réunies pour engager une réflexion de fond sur l'évolution des mobilités dans la prochaine décennie. **Quelles mesures prévoir** à court, moyen et long termes en matière de déplacements pour **concilier attractivité résidentielle, rayonnement économique et qualité du cadre de vie ? Comment développer des pratiques de mobilité plus respectueuses de l'environnement** et plus volontiers tournées vers des modes alternatifs à l'automobile ? Tels étaient les principaux défis que le nouveau plan de déplacements devait relever.

Par ailleurs, la **vallée de l'Arve** étant un **secteur particulièrement surveillé en matière de qualité de l'air**, la commune et la communauté de communes Faucigny-Glières s'étaient engagées auprès du ministère de l'Écologie à **réaliser une étude exploratoire de faisabilité d'une zone à faibles émissions** sur le territoire de Bonneville. La réalisation d'un plan global de déplacements, qui supposait d'organiser des **enquêtes de trafic spécifiques**, constituait alors une bonne opportunité pour réaliser en parallèle cette étude-prototype, et pour permettre au Cerema de **tester différentes hypothèses méthodologiques** et d'**évaluer les effets de plusieurs scénarios**.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Habitué à accompagner les collectivités dans leurs stratégies de mobilité, le Cerema a proposé une **démarche adaptée aux attentes et aux besoins** de la commune. Une convention de recherche et développement a permis de concilier les **deux aspects** de cette **mission** : **réalisation du plan de déplacements, réalisation d'une étude exploratoire de modélisation d'une zone à faibles émissions**.

Concernant le plan local de déplacements, la mission du Cerema a consisté en :

- **la clarification de la répartition des rôles et compétences** en matière de déplacements, afin d'aider la collectivité à identifier l'ensemble des leviers à sa disposition, ou pouvant être mobilisés aisément via la communauté de communes dont elle est la ville principale ;
- **la mobilisation des différents partenaires** des politiques de déplacements, afin de recueillir leurs attentes et leurs actions en projet sur le territoire de Bonneville : département de Haute-Savoie, région Auvergne-Rhône-Alpes, DDT, DREAL, syndicat mixte chargé de l'organisation des transports urbains (SM4CC), maires des communes voisines, Pôle métropolitain du Genevois français et société d'autoroute ATMB ;
- **la réalisation d'un diagnostic déplacements**, fondé notamment sur des enquêtes de trafic routier ayant permis de caractériser les principaux flux, sur plusieurs entretiens d'acteurs, sur une visite de terrain en équipe de huit experts de différents sujets, sur une exploitation spécifique des données de l'INSEE, des données de fréquentation des différents réseaux de transport ou de l'enquête déplacements conduite en 2015-2016 sur le Genevois français. Ce diagnostic a permis de mettre en relief les grands enjeux de mobilité du territoire pour les années à venir ;
- **la définition des grandes orientations** de la politique de déplacements. Ces orientations visent par exemple à adapter la voirie pour donner leur place aux divers modes de déplacements, à encourager le développement du vélo et de la marche, à favoriser le recours au transport collectif, à soutenir le développement des usages partagés de l'automobile, à améliorer également la prise en compte des questions de mobilité dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbains... ;

- **l’écriture d’un plan d’actions** permettant de décliner ces orientations en opérations concrètes. Ces 21 actions s’échelonnent jusqu’à 2030 et ont fait l’objet d’une évaluation financière.

Le plan global de déplacements a été **approuvé par le conseil municipal de Bonneville en janvier 2020**. Si la loi d’orientations des mobilités du 24 décembre 2019 a réaffirmé l’importance de la planification de la mobilité en adaptant son assise juridique, ce document, élaboré sur un peu plus d’un an et demi, est pleinement opérationnel et constitue désormais le **cadre de référence** pour l’action que la collectivité entend mettre en œuvre en matière de déplacements.

En ce qui concerne l'étude exploratoire de modélisation d'une zone à faibles émissions menée en parallèle, elle a pour sa part permis de :

- **mieux connaître les caractéristiques du parc de véhicules** (vignettes Crit’air) circulant sur le territoire de Bonneville ;
- **mettre en évidence des marges de manœuvre,** théoriques, pour agir sur la diminution des émissions de polluants (oxydes d’azote et particules fines) ;
- souligner que la **mise en œuvre d’une zone à faibles émissions doit s’accompagner de mesures spécifiques** pour accompagner financièrement le renouvellement des véhicules.

Enfin, grâce à l’implication de la commune, cette étude a permis au Cerema de **mettre au point une méthode** de modélisation et de tester différentes hypothèses qu’il a pu mobiliser ensuite dans des **réflexions conduites avec les métropoles de Grenoble ou Saint-Étienne**.

LE CLIENT / PARTENAIRE

Mairie de Bonneville – 2 place de l’Hôtel de ville – CS 70139 – 74136 Bonneville Cedex

PILOTE DU PROJET

Cerema Centre-Est
Département Mobilités

LE CALENDRIER

Mai 2018 - janvier 2020

CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

- ✓ Étude de mise en œuvre d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur la Métropole de Clermont-Ferrand
- ✓ Étude de mise en œuvre d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur la Métropole de Clermont-Ferrand
- ✓ Projet ASTUS : le Cerema en appui des territoires de montagne pour dessiner un avenir «bas carbone»
- ✓ Une enquête pour connaître les déplacements des rhônalpins